

CONCOURS TALENTS BGE DE LA CREATION D'ENTREPRISE

Catégorie «Innovation»

Qui peut concourir ?

Tous les créateurs d'entreprise résidant en France, quels que soient leur âge et le statut de l'entreprise, dont l'activité s'appuie sur une technologie innovante, installée et développée sur le territoire français.
Bpifrance est partenaire de ce prix.

Critères d'éligibilité :

- création de l'entreprise ou de l'activité (prise en compte de la date de dépôt des statuts) entre le **1^{er} janvier 2017 et le 31 mars 2018**,
- avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet (BGE ou tout autre réseau d'appui à la création d'entreprise).

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être candidate.

Critères d'évaluation :

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants :

- parcours et qualité entrepreneuriale du créateur
- caractère innovant du produit ou de l'activité
- qualité du montage et de la conduite du projet
- viabilité économique du projet et crédibilité du montage financier

Comment participer ?

- Remplir un formulaire d'inscription, en ligne sur le site www.concours-talents.com
- Clôture automatique des inscriptions le 30 avril à minuit.

Informations et contacts :

Tél. 01 43 20 54 87
info@concours-talents.com
www.concours-talents.com